

## ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 26 JUIN 2003

## **ELEMENTS REMIS AUX ACTIONNAIRES**

SGBCI JUIN 2003



## SOCIETE GENERALE DE BANQUES

## EN COTE D'IVOIRE

Société Anonyme avec Conseil d'Administration au capital de 15.333.335.000 de francs CFA Siège Social : 5 & 7, Avenue Joseph Anoma 01 BP 1355 ABIDJAN 01 R.C. ABIDJAN 2641 Liste des Banques de C.I. N° 8

## ORDRE DU JOUR DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 26 JUIN 2003

- 1 Rapport de gestion du Conseil d'Administration sur l'exercice clos le 31 Décembre 2002.
- 2 Rapport général des Commissaires aux Comptes sur l'exercice clos le 31 Décembre 2002.
- 3 Approbation du Rapport Spécial des Commissaires aux Comptes sur les opérations visées par l'article 438 et suivants de l'Acte uniforme relatif aux droits des Sociétés commerciales et du GIE.
- 4 Approbation du bilan et des comptes de l'exercice clos le 31 Décembre 2002
- 5 Affectation des résultats.
- 6 Quitus et décharge de leur gestion aux membres du Conseil d'Administration et aux Commissaires aux Comptes.
- 7 Ratification du changement du représentant d'un administrateur.

## ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 26 JUIN 2003

## RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Mesdames, Messieurs, Chers Actionnaires,

Nous vous avons réunis en Assemblée Générale Ordinaire pour vous présenter, conformément à nos statuts, notre rapport sur l'activité de la banque et soumettre à votre approbation les comptes annuels arrêtés au 31 Décembre 2002.

Alors que la Côte d'Ivoire peinait à se remettre du coup d'état de Décembre 1999 mais que l'apaisement politique attendu de la bonne tenue du Forum de Réconciliation de fin 2001 et que le dispositif d'ajustement structurel mis en place le 27/03/02 avec le FMI et la Banque Mondiale permettaient enfin d'espérer une reprise modérée début 2003, elle a été de nouveau plongée dans une crise d'une gravité extrême par la tentative de coup d'état perpétrée à l'aube du 19 Septembre 2002 tant sur Abidjan, où les assaillants ont pu être repoussés, que sur Bouaké et Korhogo, occupés.

Ce coup de force, aux contours et acteurs encore mal définis, où dès la genèse, le Général Robert GUEI et le Ministre de l'Intérieur Emile Boga DOUDOU ont trouvé la mort, bien qu'immédiatement condamné par la Communauté internationale et la CEDEAO et ayant débouché le 17 Octobre sur un accord de cessez-le-feu, constitue une véritable tragédie pour le pays sur le plan social, économique et financier. Il menace aussi la stabilité et le développement de l'ensemble régional Ouest-africain:

- pays quasiment coupé en deux (blocage des voies de communication, fermeture des banques, écoles, paralysie de l'administration dans la zone occupée);
- -tragédie humaine, crise humanitaire, aggravation de la pauvreté et de la fracture sociale ;
- objectifs de croissance et financiers compromis dans un contexte où les seules bonnes performances de la campagne cacao ne suffisent plus à cacher les conséquences graves pour les autres secteurs d'activité, qu'il s'agisse des grands secteurs de produits de base (sucre, coton par exemple) comme des multiples PME/PMI travaillant dans le commerce et la soustraitance industrielle (chômage, fermetures et faillites s'accélèrent).

Face à l'enlisement des pourparlers engagés à Lomé pour tenter de concilier des positions très écartées, une Table Ronde des forces politiques ivoiriennes: FPI, MFA, MJP, MPCI, MPIGO, PDCI-RDA, PIT, RDR, UDCY, UDPCI, s'est tenue à Linas Marcoussis, en France, du 15 au 24 Janvier 2003. Après avoir réaffirmé la nécessité de préserver l'intégrité territoriale, de respecter les institutions et de restaurer l'autorité de l'Etat, elle a décidé la création d'un gouvernement de réconciliation nationale, dirigé par un Premier Ministre de consensus et composé de manière équilibrée de représentants de l'ensemble des délégations ivoiriennes ayant participé à la Table Ronde et disposant, pour l'accomplissement de sa mission, des prérogatives de l'exécutif par délégation du Chef de l'Etat.

Le programme de gouvernement, arrêté par la Table Ronde, visant à assurer le retour de la paix et de la stabilité, comporte notamment des dispositions à prendre dans les domaines

1

constitutionnel, législatif et réglementaire, couvrant les sujets sensibles tels que : nationalité, identité, condition des étrangers, régime électoral, éligibilité à la Présidence de la République, régime foncier, médias, droits et libertés, désarmement et démobilisation, redressement économique et cohésion sociale.

La signature de ces accords a immédiatement déclenché, fin Janvier, de violentes manifestations de rue anti-françaises et le déchaînement parallèle de la plupart des médias, menés par des éléments de la population hostiles aux accords, jugés inapplicables et inacceptables en raison de la place faite aux rebelles. S'en est suivi un mouvement de départs importants des étrangers, notamment des français (consigne d'évacuation du territoire donnée par la France aux ressortissants n'ayant pas un poste essentiel), la fermeture des écoles françaises, le départ du personnel de la BAD, ...

Sur ce fond de tensions extrêmes, rebelles et partis politiques ivoiriens sont tombés d'accord le 8 Mars, à Accra, sur la composition du gouvernement de réconciliation dirigé par le Premier Ministre Seydou DIARRA conformément aux Accords de Marcoussis et dont la mise en place est effective depuis le 3 Avril dernier où l'ensemble des membres ont siégé.

Un retour durable à la stabilité tant espérée réside maintenant dans la capacité de ce nouvel exécutif, composé de forces antagonistes, à réaliser les objectifs poursuivis. L'une des toutes premières tâches consistera, à n'en pas douter, à s'assurer le soutien des bailleurs de fonds et, pour ce faire, une première étape vient d'être franchie, en termes de normes de sécurité internationales avec le retour de la Côte d'Ivoire du niveau IV au niveau III, qui permet le retour des missions.

0

Sur le plan économique, le ballon d'oxygène opportunément apporté par la remontée des cours du cacao et le retour de la Côte d'Ivoire sur la soène internationale, fortement appuyé par l'accord triennal signé avec le FMI en Mars 2002, avait permis à la situation de cesser de se dégrader. L'objectif annuel de croissance de 3%, sur la base des huit premiers mois, paraissait pouvoir être atteint.

Le coup de force de Septembre 2002 a remis en cause tous ces acquis et attentes. Après 9 mois de conflit, le bilan de la crise fait ressortir une forte baisse de l'activité (notamment dans les zones occupées où elle est au point mort), une importante réduction des exportations vers les pays de la sous-région, des surcoûts notables liés aux détournements de trafic sur les pays voisins et des dégâts matériels subis par certains outils de travail.

Cette situation est d'autant plus préoccupante que l'onde de choc de la crise est ressentie par l'ensemble de la sous-région en raison du poids économique de la Côte d'Ivoire (40 % du PNB).

Du côté des investissements productifs, les investissements publics ont bien sûr été concernés, mais aussi les investissements privés, brutalement stoppés sur le 4è trimestre. Au total, la crise a fortement pesé sur les composantes de la demande et le PIB 2002 devrait afficher un taux négatif de - 1,2 %.

Les perspectives pour 2003 sont bien entendu totalement tributaires du retour à la normalisation politique, sociale et économique. Selon les experts ivoiriens de la prévision et la conjoncture, une croissance de l'ordre de 3 % serait atteignable. D'autres prévisionnistes étrangers font plutôt état d'un nouveau recul, qu'ils évaluent à 3 % minimum dans l'hypothèse d'une normalisation immédiate.

Sur le plan monétaire, les pressions inflationnistes ont été maintenues. Sur 2002, en glissement annuel, le taux est inchangé à 4,4 %. Le taux moyen baisserait à 3,1 %, contre 4,1 % en 2001, grâce plus particulièrement aux bons résultats des campagnes agricoles de l'année.

Pour ce qui est de la filière cacao, malgré sept mois de crise, les résultats de la récolte principale (Octobre/Février) sont bons. Le montant cumulé des contrats d'achats sur la période s'établit à 1.001.000 tonnes contre 988.000 tonnes précédemment. Quant au prix moyen « bord-champ » il ressort à CFA 750/kg contre CFA 585. Le revenu brut retiré par les producteurs sur cette période est estimé à près de CFA 750 Mds contre CFA 584 Mds en 2001/2002, soit une augmentation de 28 %.

La filière, maintenant très largement assainie, n'a pas ménagé localement, à notre connaissance, de déconvenue notable pour les banques au titre de la campagne passée. Une dizaine d'opérateurs ont réalisé 85 % des exportations.

En dépit de la belle progression des prix du cacao, la part des financements locaux consentis à ce secteur reste toujours relativement marginale dans les emplois globaux de la clientèle malgré la « pointe » traditionnelle en Décembre :

% cacao dans emplois locaux	12/2001	06/2002	12/2002
Communauté bancaire	15,5 %	6.8 %	14.4%

La part moyenne de marché de la SGBCI dans ces financements spécialisés ressort à 45 % et témoigne de sa part dans les tonnages traités, de l'ordre de 50 % de la production nationale.

Du coté de la filière café, en raison de l'occupation d'une partie des zones de production (notamment autour de la ville de MAN où se récolte le meilleur « robusta » ivoirien), les opérateurs s'attendent à une nouvelle chute de la récolte. Le chiffre de 130.000 tonnes est souvent avancé.

Pour un prix minimum d'achat aux producteurs de CFA 200/kg, le prix bord champ s'établit actuellement à CFA 220/230.

La faiblesse de la production et des prix explique l'absence de besoins spécifiques de trésorerie chez les opérateurs, qui les autofinancent.

Début 2002, le Gouvernement a finalisé son nouveau dispositif de commercialisation du café/cacao avec la signature du décret d'application du Fonds du Contrôle et de Régulation (FRC), destiné à gérer les aspects financiers de la filière, à contrôler la solvabilité des exportateurs et à gérer les ressources financières de la stabilisation dès la campagne 2002/2003.

Traduisant le poids progressivement plus insupportable des frais généraux et l'important effort d'assainissement des portefeuilles, la rentabilité du système bancaire n'a cessé de chuter au cours des derniers exercices et de constituer un sujet majeur de préoccupation.

La détérioration accélérée de l'économie que nous subissons a et va continuer à aggraver ces faiblesses. Plus particulièrement, la montée brutale et importante des risques commerciaux et privés va probablement placer nombre d'établissements en situation délicate (les résultats 2001 de la communauté bancaire : CFA 10 Mds et ceux de l'exercice sous revue, inférieurs à CFA 3 Mds pour les 4 plus grands établissements, constituent une masse de manœuvre insuffisante comparée à un volume moyen de crédits à l'économie de 1.100 Mds).

Certes, nous continuons d'afficher une performance comparativement nettement meilleure que celle de nos grands confrères. Elle traduit à la fois la stabilité de la contribution de la campagne cacao et les retombées positives des actions engagées dans les nouveaux produits comme celles menées dans la distribution qualitative du crédit, la maîtrise des charges et l'assainissement des dysfonctionnements engendrés par notre migration informatique de 1999.

### Notamment:

 en dépit, sauf exceptions ciblées, d'une pause dans la distribution du crédit, nos parts d'emplois (28,0 %) et de dépôts (29,1 %) restent inchangées;

la reconstitution de nos dépôts (+ 10 % comparée à fin 2001), conjuguée à une rotation plus rapide des exportations de cacao, nous a permis de limiter notre recours aux financements bancaires sous-régionaux, refusés en raison de l'aggravation du risque pays (20 Mds en pointe contre 62 Mds l'an passé);

nos commissions de service (+ 5,9 %) ont compensé la nouvelle baisse des revenus liés aux

engagements par signature risqués;

Produit net bancaire et frais généraux restent identiques à ceux de 2001;

- nos ratios d'exploitation font mieux que résister.

Par ailleurs, en dépit des difficultés accrues d'exploitation créées par les événements du 19 Septembre, le chantier d'apurement des suspens comptables générés par la laborieuse bascule informatique d'Août 1999 a pu être mené à bien, les réserves précédemment formulées à ce sujet par nos commissaires aux comptes ont été levées et la provision antérieurement constituée de CFA 1.050 Mios a pu être reprise pour CFA 550 Mios. La réintégration du solde devrait prochainement intervenir, dès achèvement du rapprochement de valeurs en route import/export, qui ne devrait pas dégager de différence notable.

Toutefois, les répercussions politiques, sociales et économiques du conflit que nous subissons ne pourront probablement être correctement évaluées que plusieurs mois après que celui-ci connaisse une issue, dans un scénario encore opaque à ce jour. Elles n'en seront pas moins sérieuses et il nous est apparu inconcevable tant de ne pas réfléchir dès à présent aux actions à engager pour en limiter l'impact sur notre établissement que de ne pas constituer dans les comptes de l'exercice 2002 une provision pour risques bancaires généraux. Celle-ci, fiscalisée et d'un montant de CFA 5.700 Mios, au-delà de ce qui a été mentionné précédemment en matière de risques de crédit, ménage également un matelas de couverture de nos risques opérationnels liés à la fermeture de 5 agences en zone occupée (dont certaines ont semble-t-il subi des dommages importants) et à la trésorerie déposée dans ces agences. Elle est à l'origine du modeste niveau des résultats après impôt.

Cette provision de précaution et la mise en réserve du résultat dégagé répondent par ailleurs à la demande formulée par la Commission Bancaire de voir, dans un contexte aussi délicat, les établissements bancaires ivoiriens faire preuve de la plus extrême prudence et retenir dans leurs comptes les résultats nets dégagés, soit CFA 911 Mios quant au résultat de la SGBCI.

Il est bien évident que, dans l'avenir, dans un environnement qui va probablement rester durablement difficile, notre performance va plus que jamais dépendre de notre capacité à gérer au plus juste 3 éléments :

- la limitation de la décrue de nos revenus, sans concession à la qualité,
- la réduction de nos frais généraux,
- et la limitation de la progression de notre coût net du risque par une priorisation forte de la prévention et du recouvrement.

Nous vous remercions d'approuver les comptes qui vous sont présentés et de donner quitus et décharge de leur gestion aux Administrateurs en fonction au cours de l'exercice.

Nous vous demandons enfin de bien vouloir voter les résolutions qui vous sont soumises et qui portent sur la ratification du changement de représentant d'un administrateur et le renouvellement des mandats de trois administrateurs.

Nous vous remercions de votre bienveillante attention.

## SOCIÉTÉ GÉNÉRALE DE BANQUES EN CÔTE D'IVOIRE SGBCI

RAPPORT GÉNÉRAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

**COMPTES ANNUELS** 

EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2002

MAZARS & GUERARD 01 B.P. 3989 - Abidjan 01 S.A. au capital de FCFA 10.000.000 R.C.C.M. Abidjan 10018354 5, avenue Marchand
01 B.P. 2715 - Abidjan 01
S.A. au capital de RCFA 12.000.000
R.C.C.M. Abidjan 7118

ERNST & YOUNG
5, avenue Marchand
01 BP 2715 - Abidjan 01
S.A. au capital de FCFA 12.000.000
R.C.C.M. Abidjan 7118

## SOCIÉTÉ GÉNÉRALE DE BANQUES EN CÔTE D'IVOIRE SGBCI

# RAPPORT GÉNÉRAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

## COMPTES ANNUELS

## EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2002

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous vous présentants notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2002, sur :

- le contrôle des comptes annuels de la Société Générale de Banques en Côte d'Ivoire, S.A. (SGSCI), tels qu'ils sont joints au présent rapport,
- · les vérifications spécifiques et les informations prévues par la loi,
- · le respect de la réglementation bancaire,
- le fonctionnement des organes sociaux et du contrôle interne.

Les comptes annuels ont été arrêtés par votre conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur œs comptes annuels.

## I. OPINION SUR LES COMPTES ANNUELS

Nous avons effectué notre audit selon les normes de la profession; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à examiner, par sondages, les éléments probants justifiant les données contenues dans ces comptes. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes et à apprécier leur présentation d'ensemble.

7

Nous certifions que les comptes annuels sont réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice conformément aux principes comptables édictés par le Plan Comptable Bancaire de l'UMOA.

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur l'incertitude générée par la crise politico-militaire que traverse la Côte d'Ivoire depuis le 19 septembre 2002. Cette crise a profondément perturbé l'environnement économique du pays et de la sous-région, et engendre un risque systémique élevé pour l'ensemble des agents économiques opérant en Côte d'Ivoire.

# II. RESPECT DE LA RÉGLEMENTATION BANCAIRE

Nous avons également procédé, conformément aux normes de la profession, aux vérifications spécifiques relatives au respect de la réglementation prudentielle.

Nous devons porter à votre attention les informations suivantes :

- Le coefficient de couverture des emplois à moyen et long terme par des sessources stables s'établit à 68,93 % au 31 décembre 2002 pour un minimum réglementaire de 75 %.
- Le ratio de structure du portefeuille de l'établissement est de 3,8 % au 31 décembre 2002 alors que le minimum réglementaire est de 60 %. Il convient de noter que cette situation résulte des difficultés d'obtention des accords de classement auprès de la Banque Centrale.

# III. VÉRIFICATIONS ET INFORMATIONS SPÉCIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes de la profession, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

À l'exception de l'incidence éventuelle des faits exposés ci-dessus, nous n'avons pas d'autre observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport du conseil d'administration à l'assemblée et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels au 31 décembre 2002.

Par ailleurs, conformément à l'article 35 de la loi bancaire n° 90-589 du 25 juillet 1990, nous vous informons que les encours de crédits accordés aux personnes participant à la direction, à l'administration, à la gérance, au contrôle et au fonctionnement de la banque s'élèvent à FCFA 3.687 millions au 31 décembre 2002, soit 7,3 % des fonds propres effectifs de la banque à cette date. Le plafond autorisé par la réglementation bancaire est de 20 %.

# IV. FONCTIONNEMENT DES ORGANES SOCIAUX ET DU CONTRÔLE INTERNE

Nous avons procédé, conformément aux normes de la profession, aux vérifications relatives au fonctionnement des organes sociaux et du contrôle interne. Nous vous informons des constatations suivantes :

- Comme indiqué dans nos précédents rapports, l'environnement du contrôle interne de la banque a été perturbé depuis le mois d'août 1999 par les différents dysfonctionnements induits par la bascule informatique. Cependant, l'exercice 2002 a vu le redémarrage des missions récurrentes de l'audit interne après une interruption de deux années due à la mobilisation des équipes sur les travaux d'apurement des suspens induits par la bascule informatique. L'audit interne a conduit des vérifications a posteriori planifiées ou exceptionnelles portant sur tous, les aspects des activités et du fonctionnement des entités constituant le Groupe SGBCI.
- Une mission de rédaction du manuel des procédures comptables est en cours de réalisation au sein de la SGBCI par un cabinet extérieur. Elle s'inscrit dans le cadre de la mise en conformité de la banque avec les exigences de la commission bancaire.

Nous n'avons pas d'autre observation significative à formuler sur le fonctionnement des organes sociaux et du Contrôle interne au 31 décembre 2002.

## Les Commissaires aux Comptes

MAZARS & GUERARD

**ERNST & YOUNG** 

Jean Pierre Bouniol Associé Christian Marmignon Associé

Michetine Koffi
Expert-Comptable Diplômé

Le 14 mai 2003

## SOCIÉTÉ GÉNÉRALE DE BANQUES EN CÔTE D'IVOIRE SGBCI

RAPPORT SPÉCIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS RÉGLEMENTÉES

EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2002

4AZARS & GUERARD 01 B.P. 3989 - Abidjan 01 S.A. au capital de FCFA 10,000,000 RC:C.M. Abidjan 10018354

ERNST & YOUNG
5, avenue Marchand
01 B.P. 2715 - Abidjan 01
S.A. au capital de ROFA 12,000,000
R:C.C.M. Abidjan 7118

11

MAZARS & GUERARD 01 BP 3989 - Abidjan 01 S.A. au capital de FCFA 10.000.000 R.C.C.M. Abidjan 10018354

5, avenue Marchand
01 BP 2715 - Abidjan 01
S.A. au capital de FCFA 12.000.000
R.C.C.M. Abidjan 7118

# SOCIÉTÉ GÉNÉRALE DE BANQUES EN CÔTE D'IVOIRE SGBCI

RAPPORT SPÉCIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS RÉGLEMENTÉES

EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2002

Conformément aux dispositions de l'article 440 de l'Acte uniforme du traité de l'OHADA (Organisation pour l'Harmonisation en Afrique du Droit des Affaires) relatif au droit des sociétés commerciales et du GEE (Groupement d'Intérêt Économique) du 17 avril 1997, nous vous présentons notre rapport sur les conventions prévues à l'article 438 de l'Acte uniforme.

Ce rapport concerne les conventions directes ou indirectes entre l'établissement et l'un des administrateurs, Directeur Général ou Directeur Général adjoint, ou entre l'établissement et toute autre entreprise dont l'un des administrateurs serait propriétaire, associé en nom, gérant, administrateur ou directeur (article 438).

Cette réglementation ne porte pas sur les opérations courantes conclues à des conditions normales (article 439).

Il ne nous appartient pas de rechercher l'existence de conventions, mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles de celles dont nous avons été avisés, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Nous avons effectué nos travaux selon les normes de la profession; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

## 1. CONVENTION CONCLUE AU COURS DE L'EXERCICE 2002

Nous n'avons été informés d'aucune convention conclue durant l'exercice 2002.

- 2. CONVENTIONS CONCLUES AU COURS D'EXERCICES ANTÉRIEURS DONT L'EXÉCUTION S'EST POURSUIVIE AU COURS DE L'EXERCICE
- 2.1 AVEC LA SOCIÉTÉ GÉNÉRALE (FRANCE), REPRÉSENTÉE PAR MONSIEUR JEAN-LOUIS MATTEI

Nature et objet

: Convention d'assistance technique conclue entre SGBCI et la

Société Générale (France).

Modalités

: Les prestations facturées à la SGBCI au titre de l'exercice 2002 s'élèvent à FCFA 488 millions hors taxes, complétées par des remboursements de frais de FCFA 234 millions.

## 2.2 AVEC SOGEFINANCE, REPRÉSENTÉE PAR MONSIEUR MICHEL MIAILLE

# 2.2.1 Convention de refinancement des crédits à moyen terme accordés par SOGEFINANCE

Nature et objet

 Convention de mise à disposition d'une ligne de refinancement à moyen terme de FCFA 3 milliards accordée par la SGBCI à SOGEFINANCE.

Modalités

: Ce prêt est adossé aux crédits à moyen terme octroyés par SOGEFINANCE. La durée de chaque utilisation est identique à celle du crédit correspondant (même tableau d'amortissement) et la rémunération est fixée au taux de base bancaire SGBCI diminué de 2 points (soit actuellement 8,25 % au titre de l'exercice 2002).

Le montant utilisé par SOGEFINANCE s'élève à FCFA 412 millions et a engendré des produits d'intérêts de FCFA 45 millions au titre de l'exercice 2002.

## 2.2.2 Mise à disposition par la SGBCI de lignes de crédit

Nature et objet

: Mise à disposition de lignes de crédit par la SGBCI pour le refinancement des opérations commerciales de SOGEFINANCE.

Modalités

: La SGBCI est rémunérée au taux de 7 % sur l'exercice 2002.

Les intérêts supportés par SOGEFINANCE se sont élevés à FCFA 39 millions au titre de l'exercice 2002. L'encours des lignes de crédit s'élève au total à FCFA 200 millions au 31 décembre 2002.

# 2.2.3 Convention d'aval de SOGEFINANCE par la SGBCI, en faveur de BOAD

Nature et objet

Convention de garantie de la SGBCI en faveur de la Banque Ouest Africaine de Développement (BOAD) pour les refinancements de crédits à moyen terme obtenus de cette institution.

Modalités

: La commission s'élève à 0,5 % du capital restant dû.

Le revenu perçu au titre de l'exercice 2002 s'élève à FCFA 8 millions. L'encours des refinancements de la BOAD s'élève à FCFA 2.548 millions au 31 décembre 2002.

# 2.2.4 Convention de mise à disposition de locaux professionnels par la SGBCI

Nature et objet

: Convention de mise à disposition par la SGBCI d'un local au second étage d'un immeuble sis à l'avenue Delafosse à Abidjan-Plateau.

Modalités

: Cette convention fait l'objet d'une facturation forfaitaire de FCFA I million par mois qui couvre le loyer et les charges locatives (eau, électricité, entretien, etc.).

Le revenu au titre de l'exercice 2002 s'élève à FCFA 12 millions.

# 2.3 AVEC SOGEFIBAIL, REPRÉSENTÉ PAR MONSIEUR MICHEL MIAILLE

# 2.3.1 Misc à disposition par la SGBCI d'une ligne de crédit

Nature et objet

: Mise à disposition d'une ligne de crédit par la SGBCI pour le refinancement des opérations commerciales de SOGEFIBAIL.

Modalités

: La SGBCI a été rémunérée au taux de 7 % au cours de l'exercice 2002.

Les intérêts supportés par SOGEFIBAIL se sont élevés à FCFA 240 millions au titre de l'exercice 2002. L'encours de la ligne de crédit s'élève à FCFA 2,9 milliards au 31 décembre 2002.

# 2.3.2 Convention de garantie de la SGBCI du 14 janvier 1992

Nature et objet

: Convention de garantie de la SGBCI afin de couvrir SOOEFIBAIL contre les pertes pouvant résulter du non-paiement de redevances par les clients, et contre les pertes définitives que SOOEFIBAIL pourrait supporter après épuisement de tous les recours engagés contre les clients défaillants.

Modalités

: Le taux annuel de la commission supportée par SOGEFIBAIL est fixé à 2,5 % de l'encours garanti. Les commissions, calculées prorata temporis, sont versées à la SGBCI chaque fin de mois. Au titre de l'exercice 2002, les commissions se sont élevées à FCFA 112 millions.

Le montant des engagements donnés (hors bilan) au titre de la convention de garantie s'élève à FCFA 9.271 millions au 31 décembre 2002.

#### 2.3.3 CONVENTION DE BAIL AVEC SOGEFIBAIL POUR DES LOCAUX COMMERCIAUX

Nature et objet

: Convention de bail pour un local d'une superficie de 200 m² au premier étage d'un immeuble sis à l'avenue Delafosse à Abidjan-Plateau. Ce bail est conclu pour une durée d'un an à partir du 1<sup>er</sup> janvier 1987, renouvelable par tacite reconduction sauf dénonciation trois mois à l'avance par l'une des parties.

Modalités

: Le loyer mensuel s'élève à FCFA 1,184 million depuis l'exercice 1988. Au titre de l'exercice 2002, le revenu annuel s'est élevé à FCFA 14 millions.

#### 2.3.4 CONVENTION DE BAIL POUR UN APPARTEMENT

Nature et objet

: La SGBCI a mis à la disposition de SOGEFIBAIL un appartement sis à Abidjan-Adjamé Indénié, pour une durée d'un an, à compter du 1<sup>er</sup> octobre 1990, renouvelable par tacite reconduction sauf dénonciation trois mois à l'avance par l'une des parties.

17

: Le loyer mensuel s'élève à FCFA 200.000. Cette convention a été résiliée le 30 juillet 2002 ; le revenu annuel engendré jusqu'à cette date s'élève à FCFA 1,4 million au titre de l'exercice 2002.

Les Commissaires aux Comptes

MAZARS & GUERARD

**ERNST & YOUNG** 

Jean Pierre Bouniol Associé

Curistian Marmignon

Associé

Micheline Koffi Expert-Comptable Diplômé

Le 14 mai 2003



#### SOCIETE GENERALE DE BANQUES

#### EN COTE D'IVOIRE

Société Anonyme avec Conseil d'Administration au capital de 15,333,335,000 de francs CFA Siège Social : 5 & 7, Avenue Joseph Anoma 01 BP 1355 ABIDJAN 01 - RCI R.C. ABIDJAN 2641 Liste des Banques de C.I. N° 8

## RESOLUTIONS DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU JEUDI 26 JUIN 2003

## Première Résolution

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture des rapports du Conseil d'Administration et des Commissaires aux comptes sur l'exercice clos le 31 décembre 2002 approuve expressément les comptes de cet exercice. Elle approuve également les opérations traduites par ces comptes résumées dans ces rapports.

## Deuxième Résolution

L'Assemblée Générale prend note du Rapport Spécial des Commissaires aux comptes conformément aux dispositions de l'article 438 de l'Acte Uniforme et approuve, en tant que de besoin, les conventions y figurant.

#### **Troisième Résolution**

L'Assemblée Générale décide d'affecter comme suit le bénéfice de l'exercice s'élevant à 911.106.135 Fcfa :

■ 15% à la réserve légale et spéciale, soit	136 665 92	20 Fcfa
■ à titre de dividende brut aux actionnaires	0	Fcfa
le solde au report à nouveau, soit	774 440 2	15 Fcfa
Total égal au résultat net de l'exercice, soit	911 106 1	35 Fofa

## **Quatrième Résolution**

L'Assemblée Générale donne aux Administrateurs et aux Commissaires aux Comptes quitus et décharge de l'exécution de leurs mandats pour l'exercice 2002.

## Cinquième Résolution

L'Assemblée Générale approuve la nomination du nouveau représentant de AGF AFRIQUE, Monsieur Hugues de ROQUETTE-BUISSON, en remplacement de Monsieur Jean-Yves JULIEN, pour une durée qui prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale à tenir dans l'année 2006 pour statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2005.

## Sixième Résolution

L'Assemblée Générale, constatant que des mandats d'administrateurs viennent à expiration ce jour, renouvelle pour une durée de trois années qui prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire à tenir dans l'année 2006 pour statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2005, les mandats de :

- M. Tiémoko Yadé COULIBALY
- M. Didier ALIX
- AGF AFRIQUE

## Septième Résolution

Tous pouvoirs sont donnés au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait des présentes, pour faire effectuer toutes formalités prescrites par la loi.

# BILANS ET HORS BILANS RÉSUMÉS ET COMPARÉS

(en millions de FCFA)

	31 décembre 2001	31 décembre 2002
ACTIF		
	17.848	12.995
Caisse	58.457	76.412
Créances interbancaires	342.558	317.800
Créances sur la clientèle	26.739	22.308
Titres de placement	1.621	1.777
Immobilisations financières	402	336
Immobilisations incorporelles	9.985	8.816
Immobilisations corporelles	31.849	24.091
Autres actifs Comptes d'ordre et divers	16.324	12.204
TOTAL DE L'ACTIF	505.783	476.739
Engagements hors bilan donnés	121.375	119.171
PASSIF		
Dettes interbancaires	90.455	32.146
	330.015	362.721
Dettes à l'égard de la clientèle	3.341	2.000
Dettes représentées par un titre	6.788	3.516
Autres passifs	22.864	22.353
Comptes d'ordre et divers	1.476	1.148
Provisions pour risques et charges	-	-
Provisions réglementées	-	5.700
Fonds pour risques bancaires généraux	50.844	47.155
Fonds propres et assimilés		
TOTAL DU PASSIF	505.783 ======	476.739 ======
Engagements hors bilan reçus	29.700	49.509

# COMPTES DE RÉSULTATS RÉSUMÉS ET COMPARÉS

(en millions de FCFA)

	2001	2002
CHARGES		
	10.487	10.764
Intérêts et charges assimilés	62	72
Commissions	134	171
Charges sur opérations financières		110
Charges diverses d'exploitation bancaire		•
		44 117
Total des charges d'exploitation bancaire	10.683	11.117
Total des charges a co-front		
	19.763	19.772
Frais généraux d'exploitation	3.640	3.277
Dotations aux amortissements et provisions sur immobilisations	-	
Solde en perte des corrections de valeur	8.825	8.757
sur créances et du hors bilan	-	5.700
Dotations au fonds pour risques bancaires généraux	3.714	4.115
Charges exceptionnelles et sur exercices antérieurs	3.463	1.765
Impôt sur le bénéfice	5.871	911
Bénéfice		
	55.959	55.414
TOTAL DES CHARGES		
PRODUITS		
		22 509
Turi charat annoquite assimilés	33.675	32.508
Intérêts et produits assimilés Commissions	14.544	14.271 2.485
Produits sur opérations financières	1.158	2.463 2.561
Produits divers d'exploitation bancaire	1.945	2.301
Produits divers a exploration		
an a series I compaigns	51.322	51.825
Total des produits d'exploitation bancaire		
	276	-
Reprises d'amortissements et de provision	981	2.372
Produits généraux d'exploitation	1. <del>8</del> 67	431
Produits exceptionnels	1.513	7 <del>8</del> 6
Profits sur exercices antérieurs		
		55.414
TOTAL DES PRODUITS	55.959	JJ:414
	====	

		BILAN destiné à la publication							2800
ETAT : CÔTE D'IVOIRE		ETABLISSEMEN			SGBCI				
м	2 002	12	31	A0008	Q	AC9	01	A	3
С	Date	e d'arré	ité	-CIB	ıc	Ð	F	P	M
								(en million	s de FCFA)

POSTE	ACTIF	MONTAN	MONTANTS NETS			
. 0012		2 001	2 002			
A10	CAISSE	17 848	12 995			
A02	CREANÇES INTERBANCAIRES	58 457	76 412			
A03	-A vue	20 010	38 835			
A04	.Banques Centrales	8 934	7 629			
A05	.Trésor Public, CCP	195	399			
A07	Autres établissements de crédit	10 881	. 30 807			
A08	- A terme	38 447	37 577			
B02	CREANCES SUR LA CLIENTELE	342 558	317 800			
B10	-Portefeuille d'effets commerciaux	26 044	34 402			
B11	Crédits de campagne	0	0			
B12	Crédits ordinaires	26 044	34 402			
B2A	-Autres concours à la clientèle	204 885	197 935			
B2C	Crédits de campagne	31 840	39 466			
B2G	:Crédits ordinaires	173 045	158 469			
B2N	-Comptes ordinaires débiteurs	111 628	85 463			
BS0	-Affacturage	0	0			
C10	TITRES DE PLACEMENT	26 739	22 308			
DIA i	IMMOBILISATIONS FINANCIENES	1 621	1 777			
D50	CREDIT-BAIL ET OPERATIONS ASSIMILEES	0	0			
D20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	402	336			
D22	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	9 985	8 816			
<b>€</b> 01	ACTIONNAIRES OU ASSOCIES	0	0			
C20	AUTRES ACTIFS	31 849	24 091			
C6A	COMPTES D'ORDRE ET DIVERS	16 324	12 204			
E90	TOTAL DE L'ACTIF	<b>\$05 783</b>	476 739			

	5 5 5 5 5 5 5 5 5 5 5 5 5 5 5 5 5 5 5		de	BILAN stiné à la publica	uion	"		2800	
ETAT : CÔTE D'IVOIRE			ЕТАВ	LISSEMENT:	SGB	CI			
М	2 002	12	31	A0008	D	AC9	01	A	3
С	Dat	e d'arrê	té	CIB	IC	D	F	P	М

(en namous de r CrA)						
POSTE	PASSIF	MONTANTS NETS				
		2 001	2 002			
F02	DETTES INTERBANCAIRES	90 455	32 146			
F03	-A vue	28 055	11 746			
F05	. Trésor Public , CCP	216	36			
<b>P</b> 07	. Autres établissements de crédit	27 839	11 710			
F08	- A terme	62 400	20 400			
G02	DETTES A L'EGARD DE LA CLIENTELE	330 015	362 721			
G03	-Comptes d'épargne à vue	74 452	80 556			
G04	-Comptes d'épargne à terme	24 856	24 163			
G05 :	-Bons de caisse	7 409	9 205			
G06	-Autres dettes à vue	147 206	158 357			
G07	-Autres dettes à terme	76 092	90 440			
H30	DETTES REPRESENTEES PAR UN TITRE	3 341	2 000			
H35	AUTRES PASSIFS	6 788	3 516			
H6A	COMPTES D'ORDRE ET DIVERS	22 864	22 353			
L30	PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	1 476	1 148			
£35	PROVISIONS REGLEMENTEES	0	0			
L10	SUBVENTION D'INVESTISSEMENT	0	0			
L20	Fonds affectes	0	0			
L4S	FONDS POUR RISQUES BANCAIRES GENERAUK	0	5 700			
L66	CAPITAL OU DOTATION	15 333	15 333			
L50	PRIMES LIEES AU CAPITAL	0	. 0			
LSS	RESERVES	18 200	19 081			
L59	OCARTS DE REEVALUATION	0	0			
L70	REPORT A NOUVEAU (+/-)	11 440	11 830			
L80	RESULTAT DE L'EXERCICE (+/-)	5 871	914			
L90	TOTAL DU PASSIF	505 783	476 739			

....

	de		DEC 2800				
ETAT : (	CÔTE D'IVOIRE ETAB	LISSEMENT:	SGB	CI			
M	2 002 12 31	<b>A0008</b> .	Q	AC9	01	A	3
C	Date d'arrêté	CIB	rc	D	F	P	М
						(en millions	de FCFA)
POSTE	HORS	BILAN			-	MONTAN 2 001	VTS NETS 2 002
	ENGAGEMEN	TS DONNES				2 001	2 002
	ENGAGEMENTS DE FINANCEME	NT					
NIA	EN FAVEUR DES ETS DE CREDIT		-			0	c
NIJ	EN FAVEUR DE LA CLIENTELE					16 978	16 329
	ENGAGEMENTS DE GARANTIE						
N2A	D'ORDRE DES ETS DE CREDIT					6 662	5 891
N2J	D'ORDRE DE LA CLIENTELE					85 205	84 752
N3A	ENGAGEMENTS SUR TITRES					12 530	12 199
	Engagemen	TS RECUS				·	÷.
	ENGAGEMENTS DE FINANCEMEI	٧T					
NIH	RECUS DES ETS DE CREDIT					0	0
	ENGAGEMENTS DE GARANTIE						
N2H	RECUS DES ETS DE CREDIT					29 700	49 509
N2M	RECUS DE LA CLIENTELE					0	0
N3E	ENGAGEMENTS SUR TITRES	z=				Q	Q
	·					-	
							ļ
1					- 1	- 1	

# COMPTE DE RESULTAT destiné à la publication DEC 2880 ETAT : CÔTE D'IVOIRE ETABLISSEMENT : SGBCI M 2002 12 31 A0008 Q RE9 01 A 3 C Date d'arrêté CIB LC D F P M (en millions de FCFA)

POSTE	CHARGES	MONTANTS NETS			
1.00.2		2001	2002		
R01	INTERETS ET CHARGES ASSIMILEES	10 48	7 10 764		
RO3	-Intérêts et charges assimilées sur dettes interbançaires	6 09	1 6010		
R04	-Intérêts et charges assimilées sur dettes à l'égard de la clientèle	4 09	0 4 548		
R4D	-Intérêts et charges assimilées sur dettes répresentées par un titre	30	6 206		
RSY	-Charges' sur cptes bloqués d'action, et sur emprunts et titres subord.	1	0 o		
R05	-Autres intérêts et charges assimilées	1	0		
RSE	CHARGES SUR CREDIT -BAIL ET OPERATIONS ASSIMILEES		0		
R06	COMMESSIONS	6	72		
R4A	-CHARGES SUR OPERATIONS FINANCIERES	134	171		
R4C	-Charges sur titres de placement	1 (	o o		
R6A	-Charges sur opérations de change	67			
R6F	Charges sur opérations de hors bilan	67	116		
Reu	CHARGES DIVERSES D'EXPLOITATION BANCAIRE		110		
R8G	ACHATS DE MARCHANDISES	(	0		
R8J	STOCKS VENDUS	1	0		
R8L	VARIATIONS DE STOCKS DE MARCHANDISES	0	0		
S01	FRAIS GENERAUX D'EXPLOITATION	19 763	19 772		
S02	-Frais de personnel	9 540	11		
\$05	-Autres frais généraux	10 223	10 174		
<b>T</b> 51	DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET AUX PROVISIONS SUR IMMOBILISATIONS	3 640	3 277		
T6A	SOLDE EN PERTE DES CORRECTIONS DE VALEUR SUR CREANCES ET DU HORS BILAN	8 825	8 757		
1	EXCEDENT DES DOTATIONS SUR LES REPRISES DU FONDS POUR RISQUES BANCAIRES GENERAUX	0	5 700		
T80	CHARGES EXCEPTIONNELLES	2 068	1 719		
T81	PERTES SUR EXERCICES ANTERIEURS	1 646	2 396		
T82	IMPOT SUR LE BENEFICE	3 463	1 765		
T83	BENEFICE DE L'EXERCICE	5 871	911		
T85	TOTAL	55 959	55 414		

		C	OMP	re de r	ESU.	LTA	T	(en tableau)	
			de	estiné à la publ	ication			DEC	2880
ETAT : C	ÔTE D'IVOIRE		ETABL	ISSEMENT:	SGB	CI	•		
М	20	002 12	31	A0008	Q	RE9	01	<b>A</b>	3
С	•	Date d'arrête	É	CIB	ıc	D	F	P	M
								(en millions	de FCFA)
POSTE			PRODU	ITS				MONTAL	VIS NETS
	1							2001	2002
V01	INTERETS ET P							33 675	32 508
V03	-Intérêts et produits	assimilés su	r créances	s interbancaires	:		- 1	2 787	2 889
V04	-Intérêts et produits	assimilés su	r créance:	s sur la clientèle	ŧ.			28 796	29 579
VSI VSF	-Produits et profits -Intérêts et produits	sur prêts et ti	tres subo	rdonnés				O	0
V05	-Autres intérêts et p	ms səumissə missə ətinhon	r uures o'u nike	nvesussement			- 1	2 067	0
								25	40
V5G	PRODUITS SUR	CREDIT -B	AIL ET (	OPERATION:	S ASSIN	AIL BE	S	. 0	0
V06	COMMISSIONS							14 544	14 271
V4A	PRODUITS SUR	OPERATIO:	ns fina	NCIERES				1 158	2 485
V4C	-Produits sur titres d	e placement					- 1	44	1 023
V4Z	-Dividendes et produ	uits assimilés						202	204
V6A	-Produits sur opérati	ons de chang	ge .				- 1	535	937
V6F	Produits sur opérati	ons de hors b	oilan					377	321
V6T	PRODUITS DIVE	RS D'EXPLO	OITATIO	ON BANCAIR	Œ			1 945	2 561
V8B	MARGES COMMI	ERCIALES						o	o
V8C	VENTE DE MARC	HANDISES	5				- 1	o	o
V8D	VARIATIONS DE	STOCKS DI	e ma <del>r</del> c	HANDISES				o	0
W4R	PRODUITS GENE	RAUX D'EX	CPLOITA	MOITA				981	2 372
K51	REPRISES D'AMO SUR IMMOBILISA	RTISSEME LTIONS	ents et	DE PROVISI	ONS			276	0
	SOLDE EN BENEF SUR CREANCES E			o	0				
X01	EXCEDENT DES R POUR RISQUES BA	EPRISES S		o	o				
K80	PRODUITS EXCEP	TIONNELS	;					1 867	431
X81	PROFITS SUR EXE	RCICES A	NTERIE	URS				1 513	786
X83	PERTE DE L'EXER	CICE ,						0	0
X85		т	OTAL				+	55 959	55 414